



DEC183271DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Andrieu, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité FR684 intitulée Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC112214DR02 du 27/09/2011 portant nomination de M. Olivier Andrieu aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Olivier Andrieu dans l'unité du CNRS n°684, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir

Visa de la déléguée régionale du CNRS